

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT QUATRE JUILLET
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 18 juillet 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 18

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 15

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, FOURNET Bernard, VERNET Josette, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, PAGE Olivier

Absents et excusés : 08

Mmes, MM. THORENS Valérie, MUET Daniel, MARULAZ Marie-Paule, LEFANT Myriam, GAYDON Jean-François, TROMBERT Fabien, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 03

Madame THORENS Valérie	à	Monsieur COQUILLARD Michel
Madame MARULLAZ Marie-Paule	à	Madame VERNET Josette
Madame LEFANT Myriam	à	Madame ROSSET Emmanuelle

- Madame Valérie BAUD PACHON a été désignée secrétaire -

D_2025_07_13

**BUDGET 2025 DU BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » - DECISION
MODIFICATIVE N°2**

Vu la délibération en date du 09 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un ajustement des crédits inscrits au budget « eau et assainissement »,

Il est exposé les changements nécessaires :



DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant en euros	Chapitre	Article	Libellé	Montant en euros
FUNCTIONNEMENT				FUNCTIONNEMENT			
042	6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	40 000				
023	023	Virement section investissement	- 40 000				
TOTAL			-	TOTAL			-
INVESTISSEMENT				INVESTISSEMENT			
				021	021	Virement section d'exploitation	- 40 000
				040	28151	Installations complexes spécialisées	15 000
				040	28153	Installations à caractère spécifique	25 000
TOTAL			-	TOTAL			-

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative N°2 telle qu'elle lui est présentée,

DONNE TOUTES DELEGATIONS UTILES à M. le maire pour son application.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 28 juillet 2025.

La secrétaire de séance,
Valérie BAUD PACHON

Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.